

recommandations visent à encourager une plus grande participation des autres institutions financières, tandis que certaines autres viennent appuyer des propositions devant permettre à la SEE de se lancer dans de nouvelles activités.

Nous nous préoccupons particulièrement de la participation limitée des banques canadiennes au financement à moyen et à long terme du commerce extérieur et au financement de projets où la participation canadienne est prépondérante. Que le Canada, qui est plus tributaire du commerce international que tout autre pays du G-7, reçoive une participation moindre de ses institutions financières dans ce volet du financement est, sinon troublant, du moins paradoxal. Les explications données à la réticence des banques sont des plus variées, allant d'allégations non étayées voulant que celles-ci soient peu enclines à prendre des risques à une observation plus perspicace faite par les banques et selon laquelle le Canada n'appuie pas leur participation de la même manière ou autant que le font les autres pays pour leurs banques. En réalité, il existe certaines preuves, incomplètes il est vrai, que les banques canadiennes sont assez actives dans ce domaine, mais qu'elles y interviennent par le biais de leurs opérations internationales, plutôt que canadiennes, et en coopération avec des OCE étrangers, la Eximbank américaine par exemple, plutôt qu'avec la SEE. Le résultat est que les exportateurs canadiens ne bénéficient pas de tous les avantages que pourrait leur procurer la capacité financière des banques canadiennes à l'étranger.

Pour ces raisons, nous recommandons que le gouvernement crée un mécanisme de garantie pour appuyer une participation plus grande des banques aux transactions bénéficiant d'un soutien du gouvernement. Ce mécanisme devrait être géré par un petit organisme distinct de la SEE de manière à ne pas compromettre le rôle actuel et l'évolution future de la Société. D'aucuns ont toutefois fait remarquer que les opérations « bénéficiant d'un soutien public » représentent une part faible et de plus en plus petite du commerce international et doutent que cette initiative aurait l'effet désiré. Nous répondons à un tel argument en soulignant que les banques ont exprimé le besoin d'un tel mécanisme afin de permettre une plus grande participation de leur part. Nous recommandons donc, en guise de condition à une telle solution, d'obtenir un certain engagement des banques dans ce sens avant de prendre des mesures à cet égard.

Pour encourager davantage la coopération entre les banques et la SEE, nous recommandons que la SEE partage plus amplement ses évaluations de risques, et particulièrement avec les banques, peut-être contre rémunération. Pour cimenter une relation plus solide de coopération avec les banques et donner une plus grande souplesse à la SEE dans ses opérations de financement, nous recommandons d'autoriser cette dernière à émettre des instruments financiers hybrides (apparentés aux actions). Nous recommandons également une meilleure utilisation du réseau national des succursales des banques pour commercialiser les produits de financement du commerce extérieur, notamment les services d'assurance de la SEE. Cela serait particulièrement bénéfique pour les PME, qui continuent à considérer comme un problème l'accès aux services de la SEE, malgré les nombreuses améliorations à cet égard.